

spaghettata
Gastronomie italienne
299 ouest rue Laurier Montréal
(514) 273-9500



Photo Jacques Grenier

M. Charles Dutoit, directeur artistique de l'OSM montre fièrement à M. Jean Drapeau, maire de Montréal, le Disque de platine qu'il vient de recevoir pour souligner la vente au Canada de 100,000 copies de l'enregistrement du *Boléro* de Ravel.

L'OSM: un disque de « platine » pour le Bolero

MARIE LAURIER

L'Orchestre symphonique de Montréal termine en beauté son cinquantième anniversaire en obtenant le Disque de platine pour 100,000 copies vendues de l'enregistrement du *ciBoléro* de Ravel. Il s'agit d'une première au Canada dans la catégorie de la musique classique.

Enregistré sur étiquette Decca-London à l'été 1981, ce disque de l'OSM avait été mis en marché en août 1982 et déjà en novembre 1983 il avait dépassé le cap des 50,000 copies vendues, ce qui avait valu à l'OSM un premier « disque d'or ». Ce disque « platine » (on a vendu 102,000 copies à ce jour) est un précédent canadien, soulignait hier le président de Polygram, M. Peter Erdman, qui distribue le disque au Canada.

Cet événement a été souligné hier d'une façon grandiose et l'OSM ajoute à la vitalité de l'OSM-Mencore sur la sellette non seule-

ment par ce nouvel honneur qui lui échoit, mais également par la publication d'un album-souvenir relatant les cinquante premières années d'une existence qui a atteint un degré d'excellence reconnu ici et sur la scène internationale, tant par ses concerts que par ses tournées et ses enregistrements.

On se souvient du succès remporté par l'OSM lors de sa tournée européenne au printemps dernier et au début de 1985, il entreprend un périple aussi éprouvant et exigeant en Extrême-Orient, au Japon et à Hong Kong, précédé d'une série de concerts dans quelques villes canadiennes.

C'est le maire de Montréal, M. Jean Drapeau qui a donné le diapason de cette conférence de presse-réception où se pressaient de nombreux invités et amis de l'OSM dont la contralto Maureen Forrester, présidente du Conseil des arts du Canada qui est en vedette dans *Le Messie* de Haendel. Voir page 2: L'OSM

Une performance louangée, en l'absence de Lévesque Johnson accuse des libéraux de semer le germe d'une « police politique »

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Fortement applaudi et stimulé par les députés péquistes, le ministre de la Justice s'est départi de sa réserve habituelle à l'Assemblée nationale, hier, accusant des députés libéraux de semer le germe d'une « police politique » au Québec, et des policiers de la Sûreté de se livrer à du « chantage politique » auprès du gouvernement.

« Ce que vous faites en ce moment, a lancé M. Pierre-Marc Johnson au leader parlementaire de l'opposition, c'est porter atteinte à la réputation de personnes; deuxièmement, de

compromettre le travail et l'efficacité du travail policier et, troisièmement, à toutes fins utiles, par votre comportement en alimentant le viol du serment de discrétion des officiers de justice et en utilisant pour des fins politiques des rapports policiers, vous êtes en train de semer le germe de ce qu'est une police politique. »

Puis, en réponse au whip adjoint de l'opposition, le ministre a rétorqué: « Les questions du député sont essentiellement de la fabrication ou l'objet ou le résultat d'une intoxication dans le cadre de ce que vous savez et qui constitue un chantage politique contre le gouvernement du

Québec en ce moment à cause d'un problème de relations du travail à la Sûreté du Québec. »

Comme s'ils voulaient conjurer le mauvais sort qui s'acharne sur eux, les ministériels ont salué bruyamment avec des « bravo » les réparties du ministre, sur la sellette depuis une semaine à propos de deux dossiers chauds: l'un concernant une présumée tentative de corruption de deux députés péquistes; l'autre ayant trait à la Fondation des Québécois pour le oui. En l'absence du premier ministre, M. Johnson est sorti de la défensive où il se cantonnait pour se livrer à l'offensive, ce qui a eu le don d'encourager la ma-

jeorité des péquistes. Par la suite, les ministériels soulignaient la performance énergique de M. Johnson; au moins un député libéral admettait même que le ministre s'était bien défendu.

A une première alléguée de M. Michel Gratton, le ministre a qualifié de « fausseté absolue » l'affirmation selon laquelle son prédécesseur, M. Marc-André Bédard, serait intervenu auprès de la Sûreté du Québec pour empêcher l'écoute électronique auprès de deux membres de l'Assemblée, un ministre et un député péquiste, dans une affaire de tentative de corruption. Selon le député li-

Voir page 10: Johnson

Programmes sociaux: au tour des libéraux de faire des éclats

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Les députés libéraux aux Communes ont déserté leurs sièges pendant quelques heures hier, paralysant ainsi le fonctionnement de cette institution pour marquer leur mécontentement devant l'attitude du gouvernement conservateur dans le débat sur la révision des programmes sociaux.

Ce geste de protestation est survenu à l'issue d'un autre échange acrimonieux entre le gouvernement et les deux partis d'opposition qui contestent la volonté des conservateurs de vraiment respecter le principe de l'universalité des programmes sociaux.

Cette volonté apparaît en effet de

plus en plus fragile puisque le premier ministre Mulroney reconnaissait hier en Chambre: « Nous nous préparons à examiner la possibilité d'avoir recours à la fiscalité pour rendre ces programmes plus équitables à l'endroit des plus démunis sans faire violence au principe de l'universalité ». Pour l'opposition, le message est clair. On se prépare à enlever de la main droite ce que la main gauche du gouvernement aura donné à certaines catégories de contribuables.

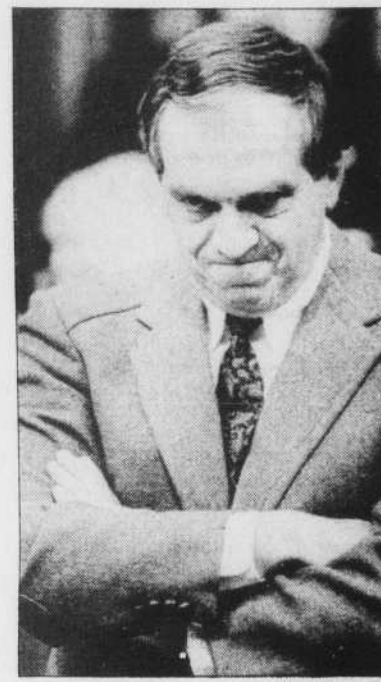
Le geste posé par les libéraux ressemble à une escalade. Lundi, c'était le NPD qui posait un geste d'éclat alors que son chef, M. Ed Broadbent, choisissait de se faire expulser des Communes après avoir accusé le premier ministre de mentir. Hier,

après s'être vu refuser un débat d'urgence sur l'universalité des programmes sociaux, l'opposition libérale décidait de boycotter les travaux des Communes.

Comme l'avait fait la veille M. Broadbent, le chef libéral, M. John Turner, expliquait que son parti avait le « devoir d'attirer l'attention des Canadiens sur le fait que la consultation sur les programmes sociaux n'est que de la poudre aux yeux puisque le gouvernement a déjà pris ses décisions ».

Depuis trois jours, c'est une bataille tous azimut que libéraux et néo-démocrates semblent avoir entreprise contre le gouvernement conservateur et ses projets de révision des programmes sociaux.

Voir page 10: Programmes



Photolaser CP

Ed Broadbent: qui dirigera la « vraie » opposition ?

LA PUBLICITÉ À RADIO-QUÉBEC

Le « non » du conseil survivra-t-il au... conseil ?

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Même si le conseil d'administration de Radio-Québec a réitéré la semaine dernière qu'il s'oppose toujours à toute publicité commerciale, le gouvernement n'attend pas avant quelques semaines de rapport « final » sur l'évolution et l'avenir de sa société d'État.

Entre-temps, toutefois, il s'apprête à modifier la composition de près de la moitié d'un conseil de 21 membres qui, selon toute vraisemblance, reverra les orientations décidées par l'ancien conseil, avant que le prési-

dent-directeur général, M. Jacques Girard, ne les transmette officiellement au ministre responsable, M. Jean-François Bertrand.

C'est du moins ce qui ressort d'informations obtenues par LE DEVOIR, tant auprès du ministre que d'administrateurs qui s'inquiètent au plus haut point de ce qu'il adviendra à Radio-Québec après leur départ imminent. C'est le cas de M. Claude Belleau, administrateur et membre de l'exécutif depuis trois ans, qui estime que le gouvernement veut faire faire indirectement par Radio-Québec ce qu'il ose proposer directe-

ment. C'est le cas aussi de la présidente du conseil, Mme Lise Goyette, qui craint que l'inexpérience des nouveaux membres les rende malléables et que la position ferme du conseil actuel concernant la publicité conventionnelle de produits ne soit pas respectée. Tous deux s'inquiètent, non pas pour eux — leur mandat est terminé et ils savent qu'il ne sera pas renouvelé — mais pour l'avenir de la télévision éducative, culturelle et « alternative » au Québec.

Le mois dernier, le conseil décidait notamment par un vote de 14 à 3. Voir page 10: Le « non »

AU SOMMAIRE

Contraventions unilingues

Le gouvernement fédéral endosse le droit des tribunaux et des parties aux procès d'utiliser des procédures unilingues françaises, ou anglaises, dans les cours fédérales ou du Québec. Page 4

Le Likoud en colère

M. Yitzhak Shamir, le principal dirigeant du Likoud, menace de quitter le gouvernement du premier ministre travailliste, M. Shimon Pérès. Le Likoud n'apprécie pas que le chef du gouvernement israélien n'ait pas confié de portefeuille à un petit parti religieux, le Shas. Page 6

La crise au Monde

Nouveau développement dans la crise au prestigieux quotidien parisien: celui que tous donnaient comme prochain directeur du *Monde* n'est plus en lice. André Fontaine, le rédacteur en chef du quotidien de la rue des Italiens, a annoncé hier qu'il retire sa candidature. Page 6

Ordinateurs

Les doyens des facultés de génie du Québec et leurs étudiants craignent que le gouvernement du Québec ne vienne saborder le plan de financement qu'ils ont proposé pour faciliter l'achat des 10,000 micro-ordinateurs commandés à Micom-Philips au coût de \$ 20 millions. Page 11

L'EXPLOSION DE LA RUE POINCARÉ

Gaz métré ignore si la fuite a précédé l'explosion

CAROLE BEAULIEU

La compagnie Gaz métropolitain refuse d'accepter « une quelconque responsabilité » dans l'explosion qui a fait cinq morts et un blessé, hier matin dans le quartier Nouveau-Bordeaux, tant que des enquêtes approfondies n'auront pas permis de déterminer la cause exacte du sinistre.

Le président de la société gazière, M. Jean Gaulin, a lui-même confirmé hier en fin de journée qu'une fuite de gaz avait été découverte, moins d'une heure après l'explosion, sur un conduit située à 18 pieds à l'avant du 1196 rue Poincaré, l'une des trois maisons littéralement pulvérisées par la déflagration.

M. Gaulin, qui avait jugé les événements suffisamment importants pour convoquer lui-même une conférence de presse, a soutenu qu'il était impossible de dire actuellement si le bris de la conduite est à l'origine de l'explosion ou si c'est plutôt la déflagration qui a causé le bris. La police de la Communauté urbaine de Montréal et la société gazière enquêtent actuellement.

Les trois maisons détruites n'étaient pas alimentées au gaz naturel. Le président de Gaz Métropolitain n'a toutefois pas écarté la possibilité que le gaz se soit infiltré dans les maisons par le sol ou en suivant le réseau d'égout ou les conduites d'eau. « C'est possible, ça s'est déjà

Voir page 10: Gaz métré



Photo Jacques Grenier

Les pompiers ont longuement fouillé les débris des trois maisons pulvérisées de la rue Poincaré, à la recherche des dépouilles des cinq personnes portées disparues. On ignorait encore leur identité hier soir.

VIENT DE PARAÎTRE

« UN LIVRE ABSOLUMENT REMARQUABLE! »

Les avantages et les inconvénients de la démocratie fédérale enfin mis en lumière.

Une incursion profonde et parfaitement documentée dans les domaines économiques, sociaux et culturels.

Une analyse comparée des quatre démocraties fédérales les plus modernes: la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest, les États-Unis et le Canada.

528 pages — 29,95\$

EN VENTE DANS LES BONNES LIBRAIRIES

QUÉBEC AMÉRIQUE



450 Sherbrooke est, Bureau 390
Montréal H2L 1J8

Commandes téléphoniques acceptées
(514) 288-2371

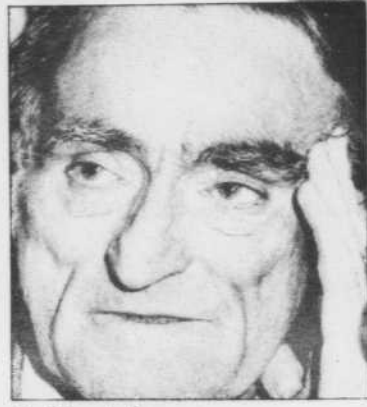
Edmond Orban

LA DYNAMIQUE DE LA CENTRALISATION DANS L'ÉTAT FÉDÉRAL: un processus irréversible ?

QUÉBEC AMÉRIQUE



M. Yves Bérubé



M. Claude Ryan

L'opposition continue de réclamer le report du projet de loi 3

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Lors de l'avant-dernière étape législative du projet de loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public, les députés libéraux ont continué de réclamer le report de l'adoption en juin, après étude approfondie en commission parlementaire.

Il est cependant pratiquement certain que le gouvernement fera adopter d'ici vendredi le projet de loi transformant les commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques et remplaçant la loi centenaire sur l'instruction publique. Il a du pour cela stopper l'étude détaillée du projet de loi en commission parlementaire, après l'étude de seulement 27 articles sur 683.

Hier, les députés libéraux ont continué de traiter le ministre de l'Éducation d'arrogant et d'anti-parlementaire pour avoir baïonné les députés tandis que les députés péquistes ont encore déploré l'obstruction systématique pratiquée la semaine dernière par les libéraux en commission parlementaire.

« Si les choses de l'éducation doivent être menées dans cet esprit caporaliste dont nous sommes témoins à l'Assemblée nationale à l'occasion du débat sur le projet de loi 3, cela n'augure rien de bien bon pour l'avenir, et j'espère que cela prendra fin le plus vite possible », a même déclaré le critique libéral en matière d'éducation, M. Claude Ryan.

De son côté, le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, a rappelé que le projet de loi 3 a été précédé par un Livre blanc, discuté pendant deux ans, et par le projet de loi 40, sur lequel 250 organismes se prononcèrent, dont une centaine en commission parlementaire. Une longue période de concertation a précédé l'écriture du projet de loi 3. Il y a eu ensuite des auditions en commission parlementaire pendant six jours.

Le député d'Argenteuil s'en est pris verbalement à la décision du gouvernement d'imposer la guillotine à l'étude article par article.

« Nous allons adopter un projet de loi dont 657 articles sur 683 n'auront jamais été examinés par les parlementaires », a déclaré M. Ryan. L'opposition n'aura pu se prononcer sur les 350 amendements déposés dernièrement par le gouvernement, dont certains amendaient ses propres amendements... Le député indépendant de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille, a utilisé le mot « décrets » à propos de ces amendements gouvernementaux non soumis aux parlementaires...

« Du point de vue de la démocratie parlementaire, il vaut mieux un projet quelque peu imparfait, mais qui a été dûment examiné et vérifié par les représentants du peuple, qu'un projet soi-disant parfait qui émane uniquement de la tête d'un ministre et des quelques technocrates qui l'entourent », a rappelé le député d'Argenteuil. Il conteste la déclaration de M. Bérubé selon laquelle la réforme était compromise si l'adoption en était retardée.

Sur les trois principaux points d'opposition des libéraux, rien ou presque n'a été obtenu, selon M. Ryan: « la difficulté constitutionnelle demeure entière; au point de vue de la gratuité et de l'accessibilité de l'éducation, le projet de loi est à peine amélioré; en ce qui concerne la composition des commissions scolaires, on nous arrive avec une formule abracadabrante », a déclaré le porte-parole libéral. M. Ryan a souligné par ailleurs qu'il y a des incohérences frappantes en matière de confidentialité.

L'opposition a souligné avoir amélioré substantiellement les 27 articles examinés en commission parlementaire, ce qu'a reconnu le ministre de l'Éducation. M. Ryan a rappelé que des organismes importants chargés de conseiller le gouvernement, comme la Commission des droits de la personne, la Commission d'accès à l'information et le comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation, « ont fait valoir des objections majeures qui ne reçoivent aucune réponse satisfaisante dans les amendements apportés par le gouvernement ».

Des 150 amendements soumis par l'opposition officielle, M. Bérubé en a rejeté catégoriquement un soixantaine « qui devaient considérablement

l'intention gouvernementale et entraînent souvent des coûts importants ». Il dit avoir retenu un bon nombre d'amendements « qui correspondaient mot pour mot à des amendements que nous avions l'intention d'apporter » tandis qu'une quarantaine d'autres « rejoignent l'esprit des amendements que nous avions déposés ».

M. Bérubé a répété que seules des questions budgétaires l'ont empêché d'inscrire dans la loi l'accessibilité et la gratuité complètes de l'éducation des adultes, ainsi que le report au 1er janvier de l'admissibilité à l'école. Le gouvernement a choisi d'argumenter les budgets et de faire des campagnes de publicité pour élargir la clientèle de l'éducation des adultes, sans inscrire de droit absolu dans la loi. Quant à une entrée plus rapide à l'école primaire, elle coûterait \$60 à \$70 millions par an pendant une dizaine d'années (et non \$90 millions comme indiqué il y a quelques jours en commission parlementaire).

Dans son discours, le ministre de l'Éducation a énuméré la trentaine d'amendements importants apportés au projet de loi 3: droit de vote sur la taxation scolaire limité aux seuls commissaires élus au suffrage universel, présidence du conseil d'école par un parent, possibilité d'augmenter le nombre de commissaires d'écoles, date des élections scolaires différente de celle des élections municipales, modification des plafonds fixés pour la rémunération des commissions scolaires, etc.

« Je pense que le projet de loi, tel que présenté et amendé, constitue un équilibre entre les divers intervenants du monde scolaire qui va peut-être permettre de nous doter d'une autre loi fondamentale de l'éducation qui, j'espère, pourra durer elle aussi au moins une centaine d'années », a déclaré M. Bérubé. Il faisait allusion à « un équilibre désirable entre les responsabilités de l'état, la participation d'élus locaux et le droit des parents à encadrer l'éducation de leurs enfants ».

« Un certain nombre d'amendements ont été acceptés (en commission parlementaire) et ont permis de démontrer que, si nous avions voulu nous engager dès le début dans un débat constructif article par article, sans doute aurait-on pu apporter un certain nombre d'autres amendements », a déclaré le ministre de l'Éducation. Il a rappelé que le projet de loi avait été déposé le 1er novembre, ce qui théoriquement laissait suffisamment de temps pour une étude approfondie en commission parlementaire.

Les « orthodoxes » exigeront le vote secret au congrès du 19 janvier

PIERRE O'NEILL

Les orthodoxes du Parti québécois entendent exiger un vote secret, au congrès du 19 janvier, sur l'enjeu des prochaines élections et la mise au rancart de la souveraineté.

L'ex-ministre de la Condition féminine, Mme Denise Leblanc, a indiqué hier au DEVOIR qu'elle se propose d'écrire au président du parti, M. René Lévesque, pour l'enjoindre de faire en sorte que ce vote historique se déroule dans les meilleures conditions et le plus démocratiquement possible.

Tout au long de la journée d'hier, cette question du vote secret a fait l'objet de consultations entre les ex-ministres orthodoxes, qui devaient s'entendre, en soirée, sur la teneur du texte que Mme Leblanc serait chargée d'achever au bureau du premier ministre. Mais selon Mme Leblanc, il fut davantage question, hier, entre les députés du Parti québécois, de la santé de M. Lévesque et des rumeurs de sa démission prochaine. A ce propos, Mme Leblanc est apparue choquée d'apprendre que M. Pierre-Marc Johnson, dans une entrevue à la revue « Actualité », confesse avoir menacé de démissionner, le 18 octobre dernier, pour forcer le premier ministre à évacuer la souveraineté de Tenju électoral.

Quoi qu'il en soit, les orthodoxes sont déterminés à ne pas se laisser « voler » le congrès. Mme Leblanc fait valoir, à cet égard, que les révisionnistes ont paqueté plusieurs assemblées générales, faussant ainsi le processus du choix des délégués. Dans au moins un comté, affirme-t-elle, il y a eu « trafiquage » et il ne faut pas s'étonner que plusieurs com-

tés aient adopté des résolutions exigeant que le vote du 19 janvier soit secret.

L'exécutif national du PQ tiendra une réunion spéciale, demain soir à Québec, pour mettre au point les préparatifs du congrès. C'est apparemment la trésorière du parti, Mme Lyne Marcoux, qui sera chargée, au nom des orthodoxes, de déposer la demande de vote secret. Si la proposition recueille l'appui de la majorité de l'exécutif, la question sera alors soumise au conseil national, qui se réunira le 18 janvier, pour revoir les règles de procédures et le fonctionnement du congrès du lendemain.

La nouvelle revendication des orthodoxes pour un vote secret embête, au plus au point, les dirigeants du Parti québécois. Pour sa part, la vice-présidente, Mme Nadia Assimpoulos, a indiqué hier au DEVOIR que ce serait contraire à la pratique courante qui a traditionnellement eu cours dans les congrès pléniers, où le vote s'est toujours déroulé à mains levées. A prime abord, l'hypothèse d'un vote secret ne sourit pas à Mme Assimpoulos, qui ne ferme pas la porte pour autant et préfère attendre que la proposition soit soumise à l'exécutif avant de se prononcer. « Je ne refuse pas d'examiner la question ».

Si jamais le congrès procède par vote secret, c'est toute la plomberie du congrès qui s'en trouvera congestionnée. Ainsi que le soulignait hier un porte-parole du secrétariat, les assemblées générales des comtés débattent et votent depuis le début novembre, sur la base de longs textes devant se retrouver, en principe, sur le bulletin de vote que l'on distribuera aux délégués. Le problème est de taille mais n'est pas insurmontable, reconnaît-on au secrétariat.



Mme Nadia Assimpoulos

Mais les revendications des orthodoxes ne s'arrêtent pas là. Traditionnellement, c'est au président du parti, M. Lévesque, que revient le privilège de prononcer le discours d'ouverture des congrès pléniers du parti. Le premier ministre ayant épousé la cause des révisionnistes, les orthodoxes font valoir que leur porte-parole devrait également admettre à s'adresser aux délégués, à la suite de l'intervention de M. Lévesque. Cette autre question litigieuse sera également débattue par les membres du conseil national du 18 janvier.

Entre-temps, les révisionnistes ont fait de nouveaux gains sur les orthodoxes, remportant six des neuf assemblées générales qui se sont tenues

lundi soir dernier. Avec seulement trois assemblées à comptabiliser, le bilan du choix des délégués dans 119 comtés s'établit maintenant comme suit: 75 comtés révisionnistes, 33 orthodoxes et 11 délégations partagées entre les deux tendances. Il s'agit évidemment du décompte officiel du secrétariat du parti, résultats que contestent avec vigueur les orthodoxes, qui réclament au moins 40% des appuis des délégations de comtés.

Les orthodoxes voient d'ailleurs une autre bonne raison d'être optimistes. Ils viennent de remporter une importante bataille dans la région de Montréal. Le conseil régional de cette instance influente du parti s'est réuni, lundi soir, et a pris position en faveur des résolutions du clan orthodoxe. Par la même occasion, les membres du conseil régional ont décidé, par une forte majorité, que leur président, M. André Boulerice, qui s'était commis en faveur des révisionnistes, ne saurait leur servir de porte-parole au congrès du 19 janvier. Ils lui ont donc soutiré cette prérogative pour la confier aux présidents des comtés de Ste-Marie et Mercier, MM. Bruno Pilotte et Pierre Paquin, ainsi qu'à un secrétaire du conseil régional, M. Jean-Pierre Castel.

Le congrès du 19 janvier promet d'avoir un impact puissant dans l'opinion publique et d'apporter au Parti québécois une longue fin de semaine de publicité dans les médias. Cette perspective a rendu les libéraux envieux et ils ont décidé eux aussi d'organiser une importante manifestation au cours du même week-end. Le conseil général du PLQ durera deux jours et aura lieu les 19 et 20 janvier à Montréal.



Photo Jacques Grenier

Les centaines de badauds qui se sont succédés hier sur la rue Poincaré ont été confrontés à une véritable scène de désolation. Les mètres de près d'une cinquantaine de maisons avaient été soufflés par l'explosion et des débris de toutes sortes jonchaient le sol. Seuls des décombres fumants rappelaient qu'hier encore, trois maisons s'élevaient sur cette petite rue tranquille du Nouveau-Bordeaux.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ L'OSM

cette semaine à la Basilique Notre-Dame.

Le premier magistrat qui ne manque pas une occasion de rappeler qu'il fut « placeur-étudiant » au premier concert de l'OSM au Plateau en 1935 a donné le la du début de la fête, aidé en cela par le maestro Charles Dutoit. Les deux hommes se sont ensuite prêtés de bonne grâce à la signature de l'album-souvenir en compagnie du responsable du choix des textes et photos, M. Gilles Potvin, musicologue et critique musical au DEVOIR, membre 1984 de la Société royale du Canada.

Cet ouvrage bilingue intitulé *OSM - Les cinquante premières années The First Fifty Years*, publié aux Éditions internationales Alain Stanké, se présente sous la forme d'un spicélique cartonné noir et la couverture est ornée de portées musicales grises.

L'auteur raconte en textes, photos et légendes les moments les plus importants vécus par l'orchestre depuis 1934 et même en-deça en rappelant aussi quelques dates aussi importantes dans sa chronologie depuis 1884. M. Potvin a fait également une place de choix aux personnalités qui ont présidé à la fondation de l'orchestre créé sous le vocable de la Société des concerts symphoniques de Montréal par Athanase David en novembre 1934, pour présenter ensuite les sept différents directeurs artistiques qui s'y sont succédés: Wilfrid Pelletier, Désiré Dufaux, Igor Markevitch, Zubin Mehta, Franx-Paul Decker, Rafael Fruhbeck de Burgos et Charles Dutoit.

De la première à la dernière page le lecteur peut suivre l'évolution de l'OSM depuis ses modestes débuts jusqu'à nos jours alors que son prestige a atteint les sommets que l'on connaît maintenant. De nombreux témoignages signés notamment par Daniel Barenboim, Zubin Mehta, Seiji Ozawa, Luciano Pavarotti, Danny Kaye et plusieurs autres font également foi de cette aventure dont les résultats font sans contredit la fierté de tous les Montréalais.

Si l'OSM a présentement le vent dans les voiles et recueille une gloire méritée à la faveur de la compétence de ses musiciens et aussi de l'encouragement à l'excellence de la part de ses dirigeants, il n'en a pas moins connu des moments d'angoisse et d'incertitude quant à son avenir, ce que Gilles Potvin rappelle en soulignant « le temps où sa survie même a été menacée ». « Mais, ajoute-t-il, si le passé est garant de l'avenir, l'OSM peut envisager avec confiance et optimisme un second demi-siècle tout aussi glorieux, en attendant le moment où les générations futures voudront fêter à leur tour une institution devenue centenaire ».

Cet album sera donc un outil de promotion intéressant pour faire connaître l'histoire de l'OSM non seulement dans notre milieu mais également à l'étranger. Et c'est avec un sentiment de pouvoir encore projeter sa qualité sur la scène internationale que l'OSM donnera du 26 janvier au 16 février 1985 une série de quinze concerts au Canada d'abord (Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver) au Japon et à Hong Kong ensuite. Charles Dutoit dirigera les 104 musiciens qui participe-

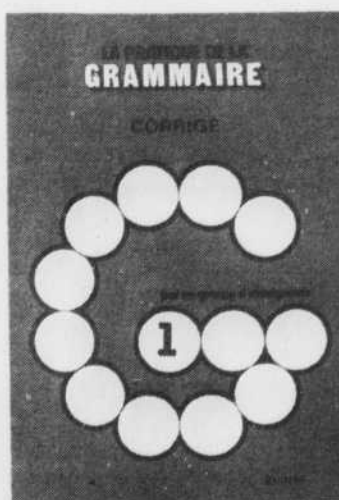
ront à la tournée rendue possible par des subventions des différents pouvoirs de gouvernement et de sociétés privées.

L'OSM se produira au Japon pour la première fois depuis sa brève visite dans le cadre de l'Exposition universelle à Osaka en 1970. Pour M. Dutoit ce défi sera très exigeant et d'une approche quelque peu différente de celui qu'il relevait en Europe, le public étant lui aussi différent. Mais il se dit confiant des résultats, l'OSM étant déjà connu dans le milieu musical japonais qui lui attribuait en 1983 le grand prix du Japan Record Academy Awards pour l'enregistrement Decca-London de *Daphnis et Chloé* de Maurice Ravel.

À Hong Kong, l'OSM donnera six concerts dans le cadre du festival annuel des arts de cette ville. « Cette tournée est le prolongement naturel de notre politique d'ouverture sur le monde établie depuis notre 50e anniversaire », dit M. Zarin Mehta, directeur général de l'OSM. Nous sommes attendus avec beaucoup d'impatience en Extrême-Orient où j'ai pu constater, lors de mon récent passage le mois dernier, une réelle anticipation de nous entendre « en chair et en os ».

guérin l'éditeur qui édite

MAINTENANT DISPONIBLE LA PRATIQUE DE LA GRAMMAIRE 1



Par un groupe d'enseignants CORRIGÉ 10,00 \$ ISBN-2-7601-1114-8 (199 pages)

Egalement disponible: Cahier 1 élève 9,50 \$ ISBN-2-7601-1060-5 (363 pages) Cahier 4 élève 7,45 \$ ISBN-2-7601-1044-3 (248 pages)

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112 Station Métro-Longueuil Montréal, Québec Tél: (514) 677-6525 168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647 4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241

La coiffure au féminin et au masculin

LE BARBIER DU VILLAGE

344-8794

3605, St-Denis, Face au Carré St-Louis (métro Sherbrooke)

30% déjà vendus



Les Quartiers de l'Intendant CONDOMINIUMS

• STUDIO • UNE CHAMBRE

Avec une grande cour intérieure Maison historique superbement rénovée (Autrefois Chez Gérard) Intersection Saint-Paul et Saint-Nicolas

PRIX À PARTIR DE

33 000\$

Subvention de 6 000\$ Taux d'intérêt de 9 1/2 % pour 3 ans

POUR INFORMATION Lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Qué. (418) 692-3697 — Tél. (514) 337-1030

UN PROJET UNIQUE...

La visite de Jean-Paul II à Montréal: «déficit» de \$848,000

JEAN-PIERRE PROULX

La visite du pape Jean-Paul II à Montréal les 10 et 11 septembre dernier s'est soldée par un excédent des dépenses sur les revenus de \$ 848,000, a révélé hier Mgr Jean-Claude Turcotte, le coordonnateur de la visite.

Le diocèse a donc lancé hier une souscription auprès des fidèles et du grand public pour combler le « déficit », expression que Mgr Turcotte trouve inexacte puisque, « un père n'appelle pas déficit la dépense pour marier sa fille! »

Il ne sera pas nécessairement facile de recueillir la somme de \$ 848,000, convient Mgr Turcotte, compte tenu qu'avant la visite du pape les souscriptions publiques et les quêtes ont rapporté quelque \$ 701,000. On compte cette fois sur la contribution des diocèses voisins qui ont promis leur collaboration. La sollicitation va se faire essentiellement par le réseau des paroisses. Si l'opération, qui doit se terminer le 20 février, ne donne pas les résultats escomptés, on puisera dans les réserves du diocèse de Montréal.

Les dépenses totales du diocèse pour la visite du pape à Montréal s'élevaient à \$ 2,050,000 soit \$ 692,000 pour le Centre d'organisation, \$ 513,000 pour la messe du parc Jarry, \$ 472,000 pour le rassemblement des jeunes au stade olympique, \$ 43,000 pour les communications et \$ 375,000 pour l'achat de matériel mis en vente. Les dons reçus en espèce et le travail des bénévoles n'ont pas été comptabilisés. Il est du reste impossible de le faire, a expliqué Mgr Turcotte.

Des revenus de \$ 1,200,000, \$ 701,000 proviennent des quêtes et dons, \$ 428,000 de ventes d'objets divers (essentiellement les programmes) et \$ 73,000 en remboursement de services.

Prié d'indiquer dans l'ordre les événements montréalais qui l'avaient le plus marqué, Mgr Turcotte a d'abord indiqué la fête avec les enfants à Notre-Dame, puis la rencontre des jeunes au parc Olympique et enfin la messe du parc Jarry.

Il attribue par ailleurs la réussite de la fête montréalaise à la collaboration des divers paliers de gouvernements qui ont tous tiré dans la même direction, l'attente même des gens et la qualité de l'organisation.

COMMISSION BEAUDRY

Des jeunes présentent leurs revendications sous forme de sketch et de mémoire illustré

CLÉMENT TRUDEL

La politique-fiction a, pour la première fois en 10 semaines d'audiences, atteint hier la Commission Beaudry; elle visait à mieux peindre le cul-de-sac des jeunes et du « non-travail » par le biais d'un sketch intitulé *Qui perd gagne*. Autre première: le seul mémoire illustré qu'ait reçu la Commission consultative sur le travail (CCT) depuis qu'elle siège émanait de la table de concertation des organismes Jeunesse-Travail; satire et humour noir (un jeune se suicide dans une poubelle mais il faut « tenir ça mort »), scepticisme et espoir s'y mêlaient pour déboucher sur une unanimité de propos louangeurs.

Pas de perspective précise sur la fin du tunnel que les aînés acceptent trop facilement, au goût des jeunes aspirant à des solutions « alternatives ». Serait-ce que la société s'est

placée en marge des jeunes, s'est demandé une intervenante avant de réclamer une minute de silence « pour toute la jeunesse sacrifiée ».

Ce fut à n'en pas douter une journée exceptionnelle dans la vie de ces cinq commissaires rivaux à leur mandat, fort vaste, et voués à des séances répétitives. Les jeunes surgissaient, avec leur talent, leurs rythmes, leur poésie et cette audace qui ne craint pas les mises en accusation des bien nantis se souciant peu, dans les actes, de partager. Le message est transparent: il faut changer les règles du jeu car ce match entre patrons et syndicats (avec, au centre de la patinoire, l'Etat-arbitre) perd de l'intérêt. Les jeunes créent leur propre club, ayant perdu foi en la tenue de séances de repêchage.

Quittant la politique-fiction et délaissant les accords de guitare, les jeunes exposent patiemment leur « chance » de voguer de projet en

projet (du temporaire), ils décrivent une « économie sociale » qui n'est ni socialiste ni capitaliste mais coopérative et autogérée. Vous avez une force, un statut, un pouvoir, dira un jeune en s'adressant à la Commission. Nous (les jeunes) sommes éparpillés, essayant de trouver une brèche dans cet édifice d'où est exclue la relève: « Qu'est-ce qui peut nous faire croire que ce sera différent demain? » Des accents à la Paul-Nizan qui se perdent dans le dédale de la conjoncture!

Le comité ad hoc de ressources-jeunesse et la Table de concertation des organismes Jeunesse-Travail font leur titre d'un ouvrage de Jacques Grand'Maison (*Des milieux de travail à réinventer*). Ils présentent l'année internationale de la jeunesse comme un bonbon dont on voudrait que se satisfassent les « jeunes adultes ».

Qu'avaient à livrer les cinq com-

missaires comme commentaires? Pour Viateur Larouche: clarté du message, il faut repartager le gâteau...certaines entreprises commencent à se réveiller, tel Via Rail qui crée des programmes de trois ans pour faire place à la relève. Jeannine McNeil: un message dit sous une forme nouvelle...aspect positif et créateur. Quant à Jean Gerin-Lajoie, il se livre à une longue réflexion sur la jeunesse et sur les slogans trompeurs, sur la lutte que mènent d'autres jeunes détenteurs d'une carte de compétence mais acculés au chômage lorsque d'autres travaillent au noir et leur enlèvent la possibilité de travailler. Pour Jean-Jacques Gagnon, la rentabilité est un critère décisif et « dans l'ensemble on ne peut pas être contre ce que vous suggérez comme voie » mais comment en arriver à une économie qui va de l'avant dans un Québec où, peut-être, les entreprises sont trop chargées.

Le président de la commission, M. René Beaudry, se dit « un peu ébranlé » par l'opinion qu'expriment les jeunes sur le système scolaire actuel (manque de correspondance à cette transition Études-travail) mais félicite les deux groupes pour leurs propositions concrètes qui ont su éviter le pessimisme global. Pour ces jeunes, le partage passe par une semaine de travail abaissée à 35 heures, par la possibilité de retraite anticipée à 55 ans, par la mise en route d'une vraie société de loisirs (vacances annuelles de quatre semaines pour tout travailleur ayant un an de service, allongement des congés de maternité et de paternité, prélèvement d'une taxe de 1% auprès des employeurs pour constituer un Fonds servant à épauler le démarrage d'entreprises suscitées par les jeunes, etc.). Programme dont la réalisation relève hélas pour l'instant de la politique-fiction.



Photo Jacques Grenier

Les Chiliens manifestent

Des Chiliens sont passés hier au DEVOIR pour protester contre les violations aux droits et libertés dans leur pays. Ils ont aussi loué la décision du Canada de condamner, dans un récent vote à l'ONU, les atteintes aux droits de la personne dans ce pays d'Amérique du Sud. Au complexe Desjardins, une quinzaine de personnes ont hier installé trois bannières condamnant la diplomatie américaine en Amérique centrale. « Le Nicaragua veut la paix », proclamait l'une des bannières d'une dizaine de mètres suspendues à des ballons gonflés à l'hélium. Dans un communiqué, la « Coalition de résistance à l'intervention américaine en Amérique centrale » affirme qu'elle passera à des actions « plus dérangeantes » s'il y a escalade de l'intervention américaine en Amérique centrale.

Nouveau scrutin sur le rachat des 2,000 permis de taxi de Montréal

ANGÈLE DAGENAI

Parce qu'il a été contesté sans relâche depuis sa mise en vigueur au printemps dernier, le plan de retrait de 2,000 permis de taxi du territoire montréalais fera l'objet d'un nouveau scrutin le 13 janvier prochain.

C'est ce qu'annonçait hier le nouveau président de la Ligue de taxi de Montréal (A-11), M. Jean-Paul Hébert, en précisant que ce vote devrait permettre aux 3,800 détenteurs de permis de s'exprimer « clairement » cette fois sur leur volonté d'assainir ou non l'industrie du taxi de la métropole.

La proposition qui sera mise aux voix offrira trois choix aux membres: maintenir le plan de rachat tel qu'il a été élaboré et approuvé par le gouvernement en 1984 (rachat de 1,500 à 2,000 permis sur un total de 5,200, exigeant une contribution annuelle de \$1,500 de chaque titulaire de permis restants pour une période de huit ans); racheter de 1,000 à 1,500 permis seulement (formule moins contraignante à rembourser - \$1,000 annuellement pour huit ans); ou l'abandon pur et simple de tout plan de rachat.

Selon M. Hébert, la première formule permettrait d'accroître la rentabilité des propriétaires de permis de la métropole d'environ 40% tandis que la seconde aurait des effets très inférieurs (10%). Si le plan est abandonné, les chauffeurs de taxi se mordront les pouces pour longtemps, précise-t-il enfin, car la seule façon de sortir cette industrie du marasme dans lequel elle stagne depuis 15 ans, c'est de retirer un nombre appréciable de permis du centre-ville.

Le choix de tenir un deuxième scrutin sur cette question a été rendu nécessaire, précise M. Hébert, du fait qu'une cinquantaine de contestations ont été inscrites en Cour Su-

périeure et devant la Commission de transport du Québec exigeant de suspendre l'application du plan, jugé trop onéreux à rembourser.

À ce jour, 1,128 propriétaires ont accepté de vendre leur permis, de préciser M. Hébert. Si les membres de la Ligue de taxi A-11 décident d'aller de l'avant avec la première ou seconde option, le prix payé pour chaque permis sera \$12,000, tel qu'entendu avec le ministère des Transports du Québec en 1984. M. Hébert espère qu'un nombre de membres au moins aussi important (2,500) qu'en avril dernier se présenteront au scrutin de janvier prochain.

Chez Vito
Pour vous «Party» de Noël
Réveillon du Jour de l'An
Chez Vito c'est toujours plus agréable
5412 Côte des Neiges
(514) 735-3623

CRÈCHES
Desmaris & Robitaille
845-3194
60 quest. rue Notre-Dame

C'est au tour du conseil du Trésor de négociier avec les ambulanciers

RENÉE ROWAN

Dans un ultime effort pour tenter de dénouer l'impasse dans lequel se trouvent les négociations dans le conflit des techniciens-ambulanciers d'Urgences santé, le ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette a convié les parties en cause à Québec, lundi soir.

Tout au cours de la nuit et durant la journée d'hier, des fonctionnaires du conseil du Trésor ont eu des pourparlers avec les négociateurs du Regroupement des techniciens-ambulanciers (RETAQ-CSN) et ceux

des propriétaires d'ambulances en présence de l'observateur du ministre des Affaires sociales, M. André Matteau.

Pourquoi ce dernier « round » a-t-il lieu au conseil du Trésor? « Parce qu'en bout de ligne, c'est lui qui aura à payer la note », précise M. Gilles Emond, l'attaché de presse du ministre des Affaires sociales. Les techniciens-ambulanciers sont payés par les compagnies propriétaires des ambulances qui, elles, sont à contrat avec le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal

métropolitain (CSSSRMM). Les contrats avec les propriétaires d'ambulances deviendront échus le 31 décembre.

« On recherche activement une solution dans le but d'en arriver le plus rapidement possible à régler un conflit qui perdure. On me dit que les choses progressent », a commenté sans vouloir en dire davantage M. Emond.

D'autre part, non seulement les 250 à 300 membres du RETAQ-CSN réunis en assemblée générale lundi soir

ont-ils décidé de poursuivre leurs moyens de pression, mais ils en ont même ajouté un nouveau. Depuis hier matin, les techniciens-ambulanciers décorent leurs véhicules aux couleurs de Noël.

« Ça attire l'attention du public tout en ne faisant de mal à personne », note au cours d'un entretien téléphonique le président de la CSN, M. Gérald Larose. Ce dernier refuse par ailleurs l'accusation portée en Chambre lundi par le député libéral de Brome-Mississiquoi, M.

Pierre Paradis, concernant le sabotage du régulateur d'oxygène d'une ambulance.

« C'est un patron qui est responsable de ce geste, nous en avons la preuve formelle. Il en a profité pour «scraper» un de ses appareils défectueux et le faire remplacer. Qu'il y ait eu des égratignures, de la peinture éraflée sur les véhicules, je ne le nie pas. Mais en aucun temps, affirme M. Larose, nos membres ont saboté des appareils médicaux mettant en danger la vie des gens. »

RENAUD-BRAY
Jusqu'à minuit!
7 soirs par semaine!

Fourrures
Meilleurs Voeux!
Seasons Greetings!
Feliz Navidad!
Frohe Weihnachten!
Fermé le 23 et le 31 déc.
BLEAU & ROUSSEAU INC.
5014 rue Sherbrooke Ouest 484-3521
Heures d'ouverture: jeudi jusqu'à 20h., samedi jusqu'à 16h.

Du 17 au 24 décembre
Chapuis et Dubuc
pour hommes
Nous invite
20% sur toute la marchandise
1003 Laurier O. Outremont Montréal (514) 272-7704
50 rue Rideau Centre Rideau Ottawa (613) 594-6174

Pour Madame: Infititil, Maxi Librati, Ouf etc...
Pour Monsieur: Guy Laroche, Maurice Bercaud, Torrente etc...
diffusion stephanie bis
vous propose des vêtements de grande qualité que nous importons directement de France et d'Italie pour Monsieur et Madame à des prix bien étudiés
Pour vous mesdames de grandes réductions 20 à 50% Liquidation de costumes à 195\$ Prix réguliers entre 400\$ et 500\$
Une nouveauté rue Laurier: notre département de lingerie pour madame et monsieur
• Christian Dior • Linda • John Warden
Boutique Stéphanie Bis: 2030, Crescent Montréal 844-0063
Salle de montre Stéphanie Martin: 2015 Drummond Suite 651 - Mtl 849-9887

acfas
OPÉRATION EAU
PRIX DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT
L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) a décidé de créer, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec, un nouveau prix: le PRIX DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT 1985. Ce prix commandité par Hydro-Québec s'accompagne d'un montant de 2000 \$.
Prix des sciences de l'environnement
Le PRIX DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT 1985 vise à reconnaître la contribution exceptionnelle d'un scientifique ou d'une équipe de scientifiques pour leurs travaux sur le milieu de vie (naturel ou modifié), en relation avec les activités humaines. En cette année québécoise de l'eau, une attention particulière sera apportée aux recherches effectuées dans le domaine de l'eau.
Critères d'attribution
Le PRIX DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT 1985 est accordé pour des travaux de recherche proprement dite: par exemple, la gestion de la recherche, la formation de chercheurs, la communication scientifique. Il a pour but de couronner l'ensemble d'une carrière ou des percées significatives pouvant avoir été effectuées par des candidats relativement jeunes.
Il est accessible à des individus de tous les milieux: secteur public, réseau d'enseignement, établissements privés. Ce prix est décerné:
— à une personne de citoyenneté canadienne et d'expression française dont les principales contributions ont été faites au pays;
— pour des réalisations relativement récentes, précédant de quelques années seulement l'octroi du prix.
Mises en candidature
Toute candidature doit être proposée par au moins deux personnes et être accompagnée d'un curriculum détaillé (avec liste de publications) ainsi que d'une lettre de présentation faisant nettement ressortir le caractère exceptionnel de la contribution du candidat. Sur recommandation du jury constitué à cette fin, l'ACFAS procédera à la remise du prix, le 21 mai prochain, lors de son 53^e congrès annuel, qui se tiendra à Chicoutimi.
DATE LIMITE: Les dossiers doivent être expédiés au Secrétariat de l'ACFAS, 2730, chemin de la côte Sainte-Catherine, Montréal, Qué. H3T 1B7 au plus tard, le 31 janvier 1985.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Johnson

béral, ce refus aurait empêché les enquêteurs d'identifier l'intermédiaire qui devait tenter de corrompre les deux députés, non identifiés.

« Mettez votre siège en jeu ! », rétorque le ministre au député qui insiste, accusant M. Gratton de compromettre le succès de l'enquête policière en cours, ainsi que la réputation et l'intégrité de membres du gouvernement. « Jamais, articule-t-il, les autorités de la Sûreté du Québec n'ont demandé au procureur général de procéder à l'écoute électronique et vous le vérifierez auprès de la Sûreté. »

M. Gratton soutient qu'il n'est pas surpris que le retard d'une semaine à exécuter des mandats de perquisition ait fait échouer la manœuvre policière. « Ce dont je me surprends surtout, répond avec force M. Johnson, c'est cette atmosphère qui, à toutes fins utiles, a les germes de l'alimentation de ce qui constitue un État policier, une police politique... Les rapports policiers et les serments de discrétion des officiers de Justice, qu'ils soient procureurs de la Couronne ou policiers, font partie de l'administration de la justice. Un rapport policier est à toutes fins utiles une façon de colliger des renseignements venant de citoyens qui sont tantôt des suspects, tantôt des témoins, tantôt des victimes, tantôt simplement des gens qui collaborent avec la justice. Le fait de retrouver le nom d'une personne dans un rapport policier ne constitue en aucune façon une présomption de culpabilité à l'égard d'une personne. »

Les « bravo » fusent parmi les péquistes, cependant que des libéraux lancent : « cover up, cover up. »

Le whip libéral adjoint prend le relais en évoquant un dossier de police selon lequel la Fondation des Québécois pour le oui aurait été créée pour contourner la loi sur le financement des partis politiques; pour compléter leur preuve, les enquêteurs auraient besoin de mandats, qu'on leur refuse, pour saisir des livres comptables et des comptes bancaires. « Mon sous-ministre (Me Daniel Jacoby), n'a jamais retenu, contrairement à ce qui a été affirmé dans un journal et contrairement aux bobards que colporte en ce moment le député (Marc-Yvan) Côté, quelque mandat de perquisition que ce soit contre qui que ce soit dans cette affaire. »

Le député revenant à la charge, M. Johnson réplique : « Il cite en ce moment des extraits de rapports policiers rapportés par les journaux ou encore, de toute évidence, des conversations privilégiées avec des officiers de justice qui constituent des bris de leur serment de confidentialité dans notre système judiciaire et des libertés des citoyens... Je serais curieux de savoir ce que Robert Bourassa pense d'un tel comportement de ses députés. »

M. Côté insiste et se fait servir avec fougue : « De toute évidence, le député de Charlesbourg, comme le député de Gatineau, continue de se livrer à des manœuvres dangereuses pour les libertés démocratiques qui salissent des réputations et risquent de nuire au fonctionnement normal de l'appareil judiciaire d'une société démocratique... Dans ce dossier comme dans les autres, l'enquête suit son cours et jamais il n'y a eu d'interférence dite politique dans ces dossiers... Ce n'est pas nous qui avons inventé le CAD (Centre d'analyse et de documentation, mis sur pied après la crise d'octobre 1970 et démantelé en 1978), c'est M. Bourassa. »

Souignons d'autre part que le premier ministre n'était pas à la période des questions, et que personne n'a cru bon de demander ou offrir des explications à cette absence. Ce n'est qu'en fin de journée que LE DEVOIR a pu apprendre d'un ministre que M. Lévesque était « en pleine forme » et vaquait à ses occupations habituelles, préparant la séance hebdomadaire du conseil des ministres, ce matin, de même que la présentation de sa motion sur les droits des autochtones. C'est lui qui la pilotera demain à l'Assemblée.

Quant aux travaux législatifs, ils

AUJOURD'HUI

Soirée de prière pour les vocations au Grand Séminaire de Montréal, 2065, rue Sherbrooke ouest, à 20 h. Une célébration eucharistique sera présidée par le père Francis Radenac, vicaire épiscopal de la région est. 935-1169.

À la bibliothèque municipale de Beauséjour, un spectacle de marionnettes intitulé *Aladin* sera présenté par le théâtre de marionnettes Picardi, en français à 16 h 30 et en anglais à 19 h. 967-9040.

La famille tantrique Arica propose des reportages filmés sur ses activités ainsi que des éléments de méditation active, et offre des rencontres plus personnelles dans le cadre d'une soirée d'information gratuite. Rendez-vous au 3727, rue de Mentana, à 20 h. 524-4645.

Les hommes qui aiment chanter l'harmonie des quatuors «barbershop» sont priés de se rendre à l'église unie, au 13, ch. Finchley, à Hampstead, angle du ch. Queen-Mary, tous les mercredis à 20 h. 875-5115.

Vous vous sentez seul, en difficulté, vous avez le goût de participer à une réunion d'échange et de partage. Il faut vous joindre au groupe des Déprimés anonymes qui se réunit le mercredi à 9 h 30 au 1188, rue Champlain, 3e étage. 937-3581.

La Fête d'hiver ouvre ses portes au parc Angrignon.

Spectacle des élèves de l'académie de ballet Varianian, au théâtre Félix-Leclerc à 20 h. 866-1771.

prendront fin vendredi au plus tard, peut-être même dès demain. La conférence de presse habituelle sera donnée par le leader parlementaire, M. Jean-François Bertrand. Contrairement à la tradition, il semble improbable que le premier ministre rencontre la presse avant l'ajournement des Fêtes et son départ pour trois semaines de vacances, la première au Québec, les deux autres à l'étranger, dans une destination ensoleillée.

Le lancement officiel de l'Année internationale de la jeunesse, prévu pour cette semaine, pourrait aussi être retardé jusqu'après le nouvel an.

◆ Programmes

Fouettés par le désir de voir attribuer le titre de la « vraie opposition », les deux partis rivalisent même d'imagination pour forcer le gouvernement à abattre ses cartes.

L'intention du gouvernement de revoir les programmes sociaux a été exprimée pour la première fois par le ministre des Finances, Michael Wilson, le 8 novembre dans son mini-budget. Le débat ne s'est vraiment activé que la semaine dernière alors que M. Wilson faisait des déclarations controversées. En entrevue, il affirma en effet que les conservateurs avaient évité en campagne électorale d'aborder le sujet, laissant entendre ainsi que son parti avait des intentions cachées. Il indiqua également que le Canada ne pouvait plus se permettre des programmes sociaux pour les citoyens qui ont des revenus moyens ou élevés.

Depuis, libéraux et néo-démocrates n'ont eu de cesse de harceler les membres du gouvernement. Les réponses données par le premier ministre hier au chef néo-démocrate semblent faire avancer le débat dans la mesure où il a été établi clairement par le chef du gouvernement que c'est par le biais de la fiscalité que l'on agira pour enlever aux riches et donner plus aux citoyens qui ont plus de besoins.

Interrogé par Ed Broadbent, M. Mulroney augmenta les craintes de l'opposition en refusant de confirmer ou de nier que le gouvernement ait l'intention d'imposer une taxe spéciale sur les bénéfices sociaux qui lui permettrait de récupérer les sommes versées aux citoyens à revenus élevés. « Nous nous préparons à examiner divers moyens pour donner plus d'argent à ceux qui en ont le plus besoin », répondit-il simplement.

Pour M. Broadbent, cette réponse était une indication claire que M. Mulroney tentera de faire par la porte d'en arrière ce qu'il ne peut faire par celle d'en avant. Tous les bénéficiaires de programmes sociaux continueront à recevoir des chèques de pensions de vieillesse ou d'allocations familiales et à cet égard le principe de l'universalité sera respecté. Par contre on imposera ces bénéfices de façon spéciale, plutôt que de les comptabiliser dans le revenu général imposable.

Pour M. Broadbent, le gouvernement s'appête à instituer deux catégories de citoyens, à créer des ghettos. Il juge cela inacceptable compte-tenu des traditions canadiennes en cette matière. Si on en vient à cette extrémité, son parti se servira de tous les moyens disponibles pour empêcher l'adoption d'une telle mesure, prévient-il.

Les libéraux de leur côté ont bien tenté de faire préciser quelle serait la ligne de démarcation entre les personnes qui auraient pleinement droit aux bénéfices sociaux et ceux qui n'y auraient droit qu'en partie ou pas du tout. On leur rappelle simplement que c'est leur gouvernement qui a instauré un système du genre avec le crédit d'impôt pour enfant. La ligne de démarcation se situe à \$26,300. À partir de ce niveau de revenus, le crédit d'impôt va diminuant jusqu'à extinction rendu à un revenu de \$41,000. Tout ce qu'on leur laisse entendre, c'est que les personnes qui ont déjà droit aux pensions de vieillesse ne seraient pas affectées.

Du côté du gouvernement, on fait aussi observer que l'enjeu de ce débat sur l'universalité est moins le maintien du principe que la rivalité entre libéraux et néo-démocrates. Le Parti libéral et le NPD cherchent à s'affirmer tous deux comme étant la « vraie opposition » aux Communes, souligne par exemple le leader du gouvernement en Chambre, M. Ray Hnatyshyn. À son avis, les deux risquent d'y perdre dans la mesure où les Canadiens apprécient peu ce genre de bataille.

Cette remarque n'est pas sans fondement puisque depuis l'élection du 4 septembre, cette rivalité est évidente. Le leader néo-démocrate avait alors déclaré que c'est son parti qui constituerait la « vraie opposition » même si le Parti libéral a le titre d'opposition officielle de sa majesté.

Les libéraux ont 40 députés, le NPD 30. Ces derniers ont toutefois plus de marge de manœuvre que les libéraux qui, il y a quelques mois à peine, étaient sur les banquettes gouvernementales.

De fait, les libéraux sont parfois embarrassés par les nombreuses déclarations de certains d'entre eux ont fait surgir la question de l'universalité, notamment pendant la campagne au leadership ou encore pendant la campagne électorale. Les conservateurs ne manquent aucune occasion de les leur rappeler. Hier encore le premier ministre Mulroney se permettait de citer la lettre d'affaires publiée par la firme d'avocats McMillan & Binch de Toronto dont était membre M. John Turner. On considérait généralement dans les milieux politiques que cette lettre exprimait l'opinion de l'actuel chef libéral. Furieux devant cette tactique de M. Mulroney, M. Turner affirmait hier qu'il n'avait rien à voir avec la déclaration citée qui remettait en cause le principe d'universalité.

Le geste posé par les libéraux hier n'est pas sans ironie. Ceux-ci ont en effet servi aux conservateurs la monnaie de leur pièce en utilisant la même tactique que ceux-ci utilisaient dans l'opposition. À plusieurs reprises, ils avaient refusé de se présenter en chambre au moment d'un vote. Contrairement à ce qu'avait déjà fait les conservateurs, les députés ne peuvent s'abstenir de se présenter en chambre pendant plus d'une journée. Aussi les travaux des Communes pourront-ils reprendre normalement ce matin.

◆ Le « non »

avec trois abstentions, d'augmenter substantiellement le financement autonome de Radio-Québec par le recours accru à la commandite de prestige, à la publicité corporative, sociale, formative et à toute autre forme de publicité qui n'est pas incompatible avec le mandat de la Société, à l'exclusion de la publicité conventionnelle de produits. Cette orientation allait à l'encontre du rapport d'un comité technique qui suggérait de porter à \$25 millions, en quatre ans, le financement autonome et, pour ce faire, de recourir à la publicité de produits.

La semaine dernière, le conseil a pris connaissance d'une version révisée qui réduit à \$15 millions les prévisions de financement autonome, tout en estimant que « la publicité à Radio-Québec est recommandable à condition qu'elle soit encadrée en quantité et en qualité par un certain nombre de principes ». Le conseil n'en a pas moins décidé de s'en tenir à sa position initiale, qui met l'accent sur le mandat éducatif et culturel de la Société, incompatible avec la publicité commerciale.

Pourtant, selon M. Bertrand, le débat n'est pas terminé et ne le sera pas avant quelques semaines, n'ayant été informé officiellement à ce jour que du premier rapport du comité technique. La démarche en cours sera continuée et complétée par le conseil, qui attend des compléments d'information sur un certain nombre de sujets, dit-il.

Entretemps, selon lui, les consultations se poursuivent et il est bien possible qu'un certain nombre d'administrateurs dont le mandat est échu, sinon l'ensemble, soient remplacés à brève échéance, peut-être même dès cette semaine. Il n'y a là rien d'anormal, dit le ministre, le conseil ayant dégagé un grand nombre de consensus sur plusieurs sujets, à l'exclusion de la publicité.

M. Bertrand explique que le mandat « très général » qui a été donné à M. Girard, en poste depuis un an, est de faire en sorte que Radio-Québec s'adapte au contexte nouveau et à l'évolution en cours, tenant compte des projets de deuxième chaîne privée de télévision francophone, des canaux spécialisés, de la télévision payante, des transferts d'écoute, et le reste. D'autant, ajoute le ministre, qu'il importe d'assurer une meilleure gestion des ressources et du personnel, ainsi qu'une performance maximale.

Si les orientations proposées sont différentes et entraînent des changements à la loi, il y aura lieu alors d'en saisir le conseil des ministres; si tel n'est pas le cas, le forum tout indiqué est celui de la régie des services publics, devant laquelle Radio-Québec comparaitra au printemps, ainsi que toutes les personnes et les groupes intéressés. Il n'y a pas lieu de convoquer pour l'instant une commission parlementaire. M. Bertrand reconnaît qu'il y a des discussions avec son homologue fédéral, M. Marcel Masse, mais il ne peut en dire davantage, sinon que le mandat éducatif et culturel de Radio-Québec n'est pas en cause.

M. Belleau, professeur de droit à Laval, dont le mandat de trois ans vient de prendre fin, est d'avis que le P.D.G. Girard aurait dû se rallier à l'avis fortement majoritaire du conseil, plutôt que de minimiser les effets de son échec comme il le fait depuis un mois. Il s'étonne que la prise de position très claire du mois dernier, réitérée la semaine dernière, n'ait pas encore été transmise au gouvernement, sous prétexte qu'il y a encore des études en cours. Bien sûr, la publicité n'est qu'un élément parmi d'autres, mais un élément es-

sentiel, qui en détermine beaucoup d'autres, selon que l'on veut aller chercher des revenus de \$5, \$10 ou \$15 millions.

M. Belleau est fort déçu et inquiet quant à l'avenir, ayant eu vent que seuls les membres qui ont appuyé M. Girard verront leur mandat renouvelé. De sorte qu'avec un nouveau conseil, le P.D.G. pourra ramener les questions en litige et les faire modifier à sa guise, craint-il. Il souhaite qu'une commission parlementaire fasse la lumière, avant que Radio-Québec ne se présente devant le CRTC pour le renouvellement de sa licence. Autrement, selon lui, c'est le « rêve bleu » de M. Bertrand qui prévaudra, avec l'accord de son ami Masse à Ottawa.

M. Belleau note que pour aller chercher les millions supplémentaires dont elle a besoin, Radio-Québec devra s'écarter sensiblement de son mandat actuel et devenir une télévision comme les autres. Il espère que les nouveaux administrateurs savent dans quoi ils s'embarquent et ne déferont pas ce que le conseil sortant a fait.

Mme Goyette est du même avis, estimant que le conseil a été tenu à l'écart des orientations tramées en haut lieu. « Nous avons travaillé dans le cadre de la loi actuelle de Radio-Québec, dit-elle à La Presse, mais nous avons senti que ce n'est pas ce que le gouvernement voulait. Nous avons ici une télévision distincte, éducative, qui se bâtit peu à peu. Il faut que cette télé reste distincte. »

En plus de Mme Goyette et de M. Belleau, on s'attend à ce que le mandat de Mme Huguette Dussault et de M. Jules Bélanger ne soit pas renouvelé. Ils sont parmi ceux qui se sont opposés aux vues de M. Girard, première et deuxième version.

◆ Gaz métro

vu, » a déclaré M. Gaulin.

On ignorait encore hier soir l'identité des cinq victimes, dont l'une serait un jeune garçon de dix ans.

L'explosion qui est survenue le 7 h 55 du matin a pu être entendue sur une distance d'une quinzaine de kilomètres.

Outre les deux duplex et la maison unifamiliale entièrement détruites par l'explosion et l'incendie qui a suivi, la déflagration a causé, dans le quadrilatère Poincaré et De Salaberry, des dommages évalués à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Sous le souffle de la déflagration, les fenêtres d'une cinquantaine de maisons ont éclaté et des débris ont

été projetés jusque sur les toits d'immeubles situés deux rues plus loin.

Des portes de garage ont atterri sur des voitures pendant que des morceaux de mousse isolante, des restes de décorations de Noël et des fragments de métal demeuraient accrochés aux arbres du quartier les transformant en arbres de Noël grotesques.

Les résidents d'une maison unifamiliale située juste en face du 11956 Poincaré s'en sont tirés indemnes parce qu'ils étaient encore au lit.

Des débris de toutes sortes, dont des fenêtres entières, ont en effet littéralement traversé leur chambre à coucher sous leurs yeux.

« Nous avons rampé dans la vitre pour descendre au premier et nous assurer que les enfants étaient bien », raconte M. Pierre Deniger.

Mme Eva Grieb, dont la propriété est voisine des maisons pulvérisées, s'est quant à elle crue retournée à l'époque des bombes qui avaient transformé son enfance polonaise en cauchemar.

Les pompiers de la ville de Montréal ont mis plusieurs heures à circonscrire l'incendie qui menaçait de se propager aux maisons avoisinantes et n'ont quitté les lieux de la tragédie que tard enfin d'après-midi alors que seuls des décombres fumants rappelaient encore l'existence des trois demeures.

Plusieurs voisins ont dit avoir détecté la veille des odeurs de gaz. Aucun d'eux n'avait alors jugé bon d'aviser Gaz Métropolitain.

La fuite a été localisée à 8 h 25 hier matin dans une conduite d'alimentation en fonte de huit pouces de diamètre installée à un peu plus d'un mètre de profondeur sous la chaussée de la rue Poincaré.

Selon le président de Gaz Métropolitain, les dernières vérifications de routine, à l'aide d'appareil de détection, ont été effectuées dans cette rue les 12 et 13 décembre derniers et n'ont révélé aucune défectuosité.

La conduite endommagée avait été installée en 1926. Selon M. Gaulin son âge n'a pas à être pris en considération, « la fonte étant un matériau très résistant ».

Le président de Gaz Métropolitain n'a pas caché que cette tragédie aura des effets négatifs sur le programme de développement du gaz.

« Définitivement que dans la tête de gens il va y avoir un impact négatif à court terme. Mais, il faut se rappeler que le gaz se classe en septième place comme cause d'accident parmi les sources d'énergie, » a-t-il précisé.

plus que jamais

la plus-que-bière

19 déc.

par la PC et l'AP

1983: l'Assemblée générale des Nations-Unies demande une action mondiale pour combattre le terrorisme international et les attentats contre les diplomates.

1982: le gouvernement polonais annonce que la loi martiale sera suspendue le 1er janvier.

1972: fin du programme lunaire américain avec l'amerrissage de la cabine Apollo-17 retour de la Lune.

1941: à la suite d'échecs militaires, Hitler limoge son chef d'état-major et prend le commandement de l'armée allemande.

1842: les États-Unis reconnaissent l'indépendance de Hawaï.

Il est né un 19 décembre: Leonid Brejnev (1906).

